Association intercommunale
SDIS régional Nord Vaudois

Procès-verbal de l'assemblée générale de l'Association intercommunale SDIS régional Nord Vaudois du jeudi 17 septembre 2026

Lieu	Salle du Conseil – Champagne
Présences	CoDir : M. Christian Weiler (Président du CoDir), M. Benoist Guilliard, M. Francesco Di Franco, Mme Laura Marques, M. Hervé Kemmling Trente-cinq (35) des quarante communes membres sont présentes, représentant 111 voix sur 117 Le Major Eric Stauffer, Commandant du SDIS régional Nord vaudois, et le Capitaine Thierry Grünig sont présents
Excusés	CoDir : M. François Armada CI : Communes de Chavannes-le-Chêne, Cronay, Donneloye, Molondin, Suscévaz
Lieu et date des prochaines séances	• Le jeudi 27 mai 2027 à Pomy • Le jeudi 23 septembre 2027 à Champvent

Le président Patrick Grin ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue aux délégué·es du SDIS ainsi qu'aux membres du CoDir et au Major Eric Stauffer.

La séance débute avec un mot d'introduction de M. Yves Guilloud, municipal de la commune de Champagne.

1. Appel

La secrétaire procède à l'appel. Trente-cinq des quarante communes membres sont présentes, représentant 111 voix.

Le président Patrick Grin annonce une modification à l'ordre du jour : l'ajout d'un point 10' pour l'élection d'un·e membre à la Commission de gestion. **L'ordre du jour est approuvé en tenant compte de cette modification.**

2. Assermentation des nouveaux et nouvelles délégué·es

Plusieurs nouveaux et nouvelles délégué·es doivent être assermenté·es ce soir : Mmes Christel Jaquet, Eliane Piguet et Béatrice Piguet-Jaquier, ainsi que MM. Bruno Werren, Léonard Bloesch, Laurent Daerendinger, Antonio Vialatte, Damien Gfeller, Steve Luiselli, Florian Collaud et Julien Wicki.

Le président prie l'assemblée de se lever (art. 9 de la Loi du 28 février 1956 sur les communes) et procède à la lecture du serment :

« Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.
Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité ; de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publiques ; d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux ; de veiller à la conservation des biens communaux ; et de remplir avec intégrité et exactitude la fonction pour laquelle vous avez été désigné. »

Suite à cette lecture, les délégué·es susmentionné·es, à l'appel de leur nom, lèvent la main droite et disent « Je le promets ». Le président prend acte de leur promesse et les félicite.

3. Adoption du procès-verbal du 27 mai 2026

Le président ouvre la discussion quant au procès-verbal de l'assemblée générale du 27 mai 2026. La parole n'est pas demandée et l'assemblée est invitée à voter à main levée. **Le procès-verbal est adopté à l'unanimité**, avec 3 abstentions.

4. Adoption du procès-verbal du 26 août 2026

Le président ouvre la discussion quant au procès-verbal de la cérémonie d'installation du 26 août 2026. La parole n'est pas demandée. L'assemblée est invitée à voter à main levée. **Le procès-verbal est adopté à l'unanimité**, avec 1 abstention et remerciements à son autrice.

5. Élection des nouveaux membres du Codir *(entrée en fonction au 01.01.2027)*

Le président rappelle les dispositions prévues à l'article 21 des nouveaux statuts du SDIS :

« Le Comité de direction est élu par le Conseil intercommunal pour la durée de la législature et ses membres peuvent être choisis en dehors du Conseil intercommunal, pour autant que ceux-ci fassent partie d'un exécutif. Le Comité de direction se compose de neuf membres, dont trois pour la commune d'Yverdon-les-Bains, un pour la commune d'Yvonand, un pour les communes de Grandson et de Concise et quatre pour les autres communes de l'Association. »

À ce jour, seul M. Hervé Kemmling représente les communes du SDIS hors Yverdon, Yvonand, Grandson et Concise. Il convient donc d'élire ce soir 3 nouveaux membres au Codir, pour une entrée en fonction au 1er janvier 2027.

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Mme Sylvie Di Dario (Cheseaux-Noréaz – DAP Y1) ;
- M. Patrick Marrel (Ursins – DAP Y2) ;
- M. Ludovic Mercier Mercier (Mutrux – DAP Y4).

L'assemblée est invitée à voter. **Mme Sylvie Di Dario, MM. Patrick Marrel et Ludovic Mercier sont élu·es à l'unanimité.**

6. Assermentation des membres du Codir

Le président Patrick Grin informe l'assemblée qu'une séance extraordinaire s'est tenue le 9 septembre 2026 afin de procéder à l'assermentation des membres du Codir élus, mais non assermentés, lors de la cérémonie d'installation du Conseil intercommunal du 26 août 2026. Le procès-verbal de cette séance extraordinaire est joint en annexe du présent document.

Ce soir, les membres nouvellement élu·es du Codir doivent être assermenté·es à leur tour, en prévision de leur entrée en fonction au 1er janvier 2027.

Le président prie l'assemblée de se lever (art. 9 de la Loi du 28 février 1956 sur les communes) et procède à la lecture du serment :

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.
Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité ; de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publiques ; d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux ; de veiller à la conservation des biens communaux ; et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.
Vous promettez d'administrer avec fidélité et impartialité les biens intercommunaux, de ne jamais taire les contraventions aux lois, ordonnances et règlements de police qui pourraient venir à votre connaissance ; de nommer toujours le plus éclairé et le plus propre à l'emploi dont il s'agira ; enfin, de n'excéder jamais les attributions qui vous sont confiées. »

Suite à cette lecture, Mme Sylvie Di Dario, MM. Patrick Marrel et Ludovic Mercier, à l'appel de leur nom, lèvent la main droite et disent « Je le promets ». Le président prend acte de leur promesse et les félicite.

7. Préavis 26.03CD concernant le budget 2027

La parole est donnée à M. Yves Guilloud, rapporteur de la Commission de gestion, qui procède à la lecture du rapport.

« En conclusion,
Le budget 2027 est présenté de manière claire, détaillée et transparente.
Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion propose au Conseil intercommunal d'accepter le préavis PR26.03CD, qui décide :
Article 1 : le budget 2027 de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois est adopté tel que présenté dans le préavis PR26.03CD. »

Le président Patrick Grin ouvre la discussion.

M. Bruno Werren (Bioley-Magnoux) souligne une erreur de lecture de la part du rapporteur, concernant le montant à financer. M. Guilloud le remercie pour cette remarque et confirme que ce montant s'élève à 2'704'600 CHF.

La parole n'est plus demandée. L'assemblée est invitée à voter à main levée. **Le préavis 26.03CD concernant le budget 2026 est accepté à l'unanimité.**

8. Préavis 26.04CD concernant l'autorisation de plaider

Le rapport est lu par M. Yves Guilloud, rapporteur de la Commission de gestion.

« En conclusion,
Afin de laisser une certaine liberté dans le traitement des affaires courantes, la Commission de gestion propose au Conseil intercommunal d'accepter le préavis PR26.04CD, qui décide :
Article 1 : une autorisation générale de plaider, avec effet au 1er octobre 2026 et venant à échéance 6 mois après la fin de la législature. 2026-2031, est accordée au Comité de direction conformément aux dispositions de la loi du 28 février 1956 sur les communes. »

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée et l'assemblée est invitée à voter à main levée. **Le préavis 26.04CD concernant l'autorisation de plaider est accepté à l'unanimité.**

9. Préavis 26.05CD concernant l'engagement de dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles

Le rapport est lu par M. Yves Guilloud, rapporteur de la Commission de gestion.

« En conclusion,
Afin de laisser une certaine marge de manoeuvre dans le traitement des affaires courantes, la Commission de gestion propose au Conseil intercommunal d'accepter le préavis PR26.05CD, qui décide :
Article 1 : d'autoriser le Comité de direction à engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles, pour un montant annuel maximal de 100'000 CHF, avec effet au 1er octobre 2026 et venant à échéance 6 mois après la fin de la législature. 2026-2031, conformément aux dispositions du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes. »

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée et l'assemblée est invitée à voter à main levée. **Le préavis 26.05CD concernant l'engagement de dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles est accepté à l'unanimité**, et la Coge remerciée pour l'ensemble de son travail.

10'. Élection d'un membre à la Commission de gestion

Suite au retrait de Mme Isabelle Diserens de ses fonctions de municipale de la commune de Donneloye, et donc également de son rôle en tant que membre de la Commission de gestion, il convient d'élire ce soir une personne afin de la remplacer au sein de cette dernière.

La candidature de Mme Martine Morel (Donneloye) est proposée. Il n'y a pas d'autre candidature. **Mme Martine Morel est élue à l'unanimité par l'assemblée.**

10. Communications

Le président Patrick Grin annonce que 35 communes sont présentes à l'assemblée, représentant 111 voix sur 117.

Il rappelle que les personnes nouvellement élues au Codir doivent être remplacées au sein du Conseil intercommunal. Il invite donc les communes concernées à transmettre le nom de leur nouveau ou nouvelle délégué·e (ou suppléant·e) dès que celui-ci sera connu.

Il fait part des dates des deux assemblées générales de l'année 2027, qui se tiendront respectivement :

- Le **jeudi 27 mai 2027** à Pomy ;
- Et le **jeudi 23 septembre 2027** (à Champvent ou Provence – à confirmer).

Le président rappelle également la date de la revue quinquennale, le samedi 26 septembre, ainsi que celle du rapport annuel du SDIS, qui se tiendra le mardi 23 février 2027 à la Marive, à Yverdon.

La parole est donnée à M. Christian Weiler, président du Codir. Il communique quelques informations concernant le projet de police du feu : à ce jour, 26 communes ont confirmé leur intérêt à se joindre au projet, et quelques autres sont encore en réflexion. 6 personnes se sont manifestées pour participer à la rédaction du règlement. Elles seront convoquées prochainement en séance afin de débuter le travail.

La parole est donnée au Major Eric Stauffer. Il commence par donner quelques informations complémentaires concernant la revue quinquennale du SDIS.

Il explique ensuite que chaque commune sera prochainement invitée à confirmer les coordonnées de ses deux personnes de contact principales, que le SDIS peut joindre en cas d'événement ou d'intervention sur le territoire de la commune en question.

Il rappelle que les délégué·es souhaitant mieux comprendre le fonctionnement et l'organisation opérationnelle du SDIS sont les bienvenu·es à la séance d'information qui se tiendra le samedi 28 novembre prochain, à la caserne d'Yverdon-les-Bains. Les inscriptions pour cette journée sont encore ouvertes, de même que celles pour les sessions d'exercices des JSP ouvertes aux délégué·es.

Le Commandant présente ensuite la nouvelle vidéo promotionnelle des JSP, qui sera partagée sur les réseaux sociaux et qui donne la parole directement aux jeunes engagé·es au sein des JSP.

11. Retour sur les derniers feux de végétation

Le Major Eric Stauffer prend la parole.

Il décrit la classification des différents types de feux d'espaces naturels et donne quelques chiffres : du 14 juin au 31 août 2026, 39 feux d'espaces naturels ont été recensés. Cela représente une nette augmentation par rapport aux années précédentes (15 feux d'espaces naturels sur l'année 2025 et 9 sur l'année 2024). Le Commandant note que cette augmentation concerne essentiellement les feux de champ et les feux de végétation. En dépit de la sécheresse, peu de feux de forêt se sont déclarés durant l'été 2026, grâce notamment aux mesures de prévention qui ont été appliquées.

Le Commandant présente ensuite le concept cantonal, actuellement en fin de finalisation par l'ECA, ainsi que l'évolution de quelques bases légales relatives aux feux de forêt. Il évoque la LSDIS, adaptée de manière à intégrer un standard de sécurité "feux de forêt" et des précisions quant à la prise en charge financière des feux (qui incombe en principe à leurs auteurs, le reste étant assumé par la DGE-Forêt). Il mentionne également la récente adoption du Règlement en matière de prévention, d'organisation et de gestion de la lutte contre les incendies de forêt (RPIFo), qui définit plus spécifiquement le standard de sécurité et établit 3 niveaux pour les feux de forêt. Le Commandant évoque également un ajout dans le Règlement vaudois d'application de la loi forestière, concernant le champ d'application de la LSDIS et des mesures visant à prévenir les feux de forêt.

Il poursuit en expliquant que, parmi les 29 SDIS du canton de Vaud, 12 ont été désignés spécialistes feux de forêt. Le SDIS Nord vaudois en fait partie, étant par ailleurs considéré comme l'un de ceux avec le plus de territoires de forêt à haut risque. Les SDIS spécialistes feux de forêt se verront attribuer des compétences et du matériel particulier, dont le Commandant présente une partie ce soir.

Enfin, il liste les nouvelles formations développées sur le thème des incendies de forêt. Il conclut en rappelant que tout cela représente un projet conséquent et qu'il faudra encore du temps pour que les choses se mettent définitivement en place.

La parole est ensuite donnée au capitaine Thierry Grünig, pour une présentation de la gestion opérationnelle d'un feu de champ. Le capitaine appuie son exposé sur le cas d'un incendie survenu au mois de juillet 2026 sur la commune de Mathod.

Il décrit les problématiques spécifiques engendrées par un feu de champ en période de sécheresse, sur des terres tourbeuses comme celles de la plaine de l'Orbe. Il élabore sur les enjeux d'approvisionnement en eau et salue la collaboration avec les personnes du terrain, en particulier avec les agriculteurs mettant à la disposition du SDIS leurs bossettes à purin.

Le capitaine cède ensuite la parole à l'assemblée pour des questions.

M. Antonio Vialatte (Grandson) demande si le départ de feu de l'incendie de Mathod a pu être identifié. Le capitaine Thierry Grünig répond qu'il s'agissait vraisemblablement d'une étincelle causée par une machine agricole.

M. Florian Collaud (Valeyres-sous-Montagny) demande à partir de quel moment des moyens aériens sont mobilisés.

Le Commandant répond que les hélicoptères ne sont en principe pas engagés du moment qu'une voie d'accès par la terre existe. Le capitaine ajoute qu'en revanche, les drones tendent à être de plus en plus utilisés comme outils de reconnaissance.

M. Dominique Despland (Rovray) demande si le SDIS dispose de raccords compatibles avec les bossettes des agriculteurs pour permettre le ravitaillement de son matériel d'intervention par ces dernières.

Le capitaine répond par l'affirmative. Il ajoute que les agriculteurs tendent également à être de mieux en mieux équipés en ce sens. À ce propos, le Commandant explique en outre que l'ECA a récemment contacté l'ensemble des agriculteur·rices du canton de Vaud afin de leur proposer un contrat de mise à disposition de leurs bossettes en cas d'intervention, contre rémunération de l'ECA. Malheureusement, le Nord vaudois est le territoire où les contrats sont les plus rares – mais, sur le terrain, la collaboration se passe bien.

La parole n'est plus demandée. Le capitaine est remercié pour sa présentation et il annonce qu'il se tient à disposition dans le futur pour répondre à d'éventuelles questions.

12. Divers

La parole n'est pas demandée. Le président remercie l'assemblée pour sa participation ainsi que la commune de Champagne pour son accueil.

La séance est levée à 21h00.

Patrick Grin

Président du conseil intercommunal

CONSEIL INTERCOMMUNAL ★ SDIS NORD VAUDOIS ★

Pénélope Escallier

Secrétaire du conseil intercommunal